Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Constitution partie civile

Par zefish67

Bonjour,

J'espère avoir posté ma demande dans la bonne section:

Ayant été victime d'une escroquerie en ligne (à hauteur de 600 euros), on me propose de me porter partie civile contre cette personne (connue après enquête), et de chiffrer mon préjudice, et je n'ai aucune idée de l'ordre de grandeur de la somme et de quel préjudice il s'agit (sûrement moral mais je n'en suis pas sûr)

Merci d'avance pour votre réponse,
Cordialement

Par TUT03

Bonjour

n'hésitez pas à faire appel à l'association d'aide aux victimes de votre département qui peut vous aider grâce à ses consultations juridiques gratuites

https://www.france-victimes.fr/[url=https://www.france-victimes.fr/]https://www.france-victimes.fr/[/url]

Par morobar

Bonjour,
et je n'ai aucune idée de l'ordre de grandeur de la somme et de quel préjudice il s'agit
Vous déclarez avoir été escroqué de 600 euro. C'est votre préjudice.